

COMMUNIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DES ALPES-MARITIMES

28 mars 2025

Suite à la parution de l'article Nice-Matin du 26 mars 2025 relatif au projet de création du collège hors contrat Saint François d'Assise, nous rappelons que cet établissement, ainsi que les deux écoles hors contrat mentionnées, ne font pas partie du réseau de l'Enseignement catholique des Alpes-Maritimes.

Ancrés dans un projet éducatif fondé sur l'Évangile, nous avons à cœur d'accueillir chacun sur le mode d'une liberté responsable, en proposant aux familles un parcours catéchétique en cohérence avec l'Église diocésaine. Grâce à cette proposition d'éveil ou d'approfondissement de la foi, de nombreux enfants et jeunes demandent à cheminer vers les sacrements.

Les propositions pastorales sont nombreuses et multiples, en veillant à ce qu'enfants et jeunes puissent donner le meilleur d'eux-mêmes dans une dimension intégrale.

Des temps de culture religieuse et chrétienne sont dispensés aux élèves, leur permettant de mieux appréhender le monde dans lequel ils grandissent, en lien avec les parents. Tout en étant attentif à son caractère propre qui singularise chaque établissement catholique sous contrat, l'enseignement catholique contribue à sa mission de service public. Ce qui fait son originalité, sa force et son unité.

Tous les établissements catholiques sous contrat des Alpes-Maritimes, en lien avec le rectorat de l'Académie de Nice, se sont engagés dans un processus d'accueil en faveur d'une plus grande mixité sociale et scolaire. Comme en témoignent les contributions familiales modulées en fonction des revenus des parents, avec une attention particulière pour les élèves boursiers.

Éric MARTINEZ

Directeur diocésain de l'Enseignement catholique des Alpes-Maritimes